



Destinataire : Tout le personnel
Expéditeur : Christian Paradis
Date : Le 13 mars 2020
Objet : **COVID-19 : Précisions pour les employés du SPCIQ**

Pour faire suite à la déclaration de **la situation d'exception avérée** par la coordonnatrice municipale de la sécurité civile concernant la COVID-19 et des mesures mises en place par le gouvernement du Québec.

Le SPCIQ a pris action afin de se conformer aux mesures du gouvernement du Québec. Également, nous sommes en mode anticipation entre autres, avec notre plan de continuité des services. D'ailleurs, le comité de continuité des services municipaux du SPCIQ est en fonction.

Bien que cette situation puisse dans certains cas apporter des contraintes, sachez que nous sommes pleinement opérationnels. Aussi et pour le moment, l'ensemble des directives et des articles de la convention collective s'appliquent. Pour des situations plus spécifiques, nous allons en collaboration avec l'association en faire l'analyse et déterminer les actions à prendre. Selon l'évolution de la situation, nous pourrions avoir à ajuster notre mode de fonctionnement.

La collaboration de tous est essentielle à la réalisation de notre mission de sécurité publique et du maintien du niveau de service à la population.

Si vous avez des questions et des préoccupations, je vous invite à les soumettre à votre chef aux opérations, celles-ci seront acheminées à la direction pour être traitées et y répondre par l'entremise des prochaines « Notes du directeur ».

Christian Paradis
Directeur